

CANADA

TREATY SERIES, 1948

No. 20

EXCHANGE OF NOTES

(December 23, 1948)

BETWEEN

CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA

CONSTITUTING

AN AGREEMENT FOR AN ADDITIONAL TEMPORARY
DIVERSION OF WATER IN THE NIAGARA AREA
FOR POWER PURPOSES

RECUEIL DES TRAITÉS 1948

N° 20

ÉCHANGE DE NOTES

(23 décembre 1948)

ENTRE

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

CONSTITUANT

UN ACCORD

POUR LE DÉTOURNEMENT TEMPORAIRE D'UNE
QUANTITÉ D'EAU ADDITIONNELLE DANS
LA RÉGION DU NIAGARA POUR
DES FINS D'ÉNERGIE



EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
QUEEN'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY
OTTAWA, 1952

32 756 559

6163365x

~~43-708164~~

53811083

b.3184985

CANADA

TREATY SERIES, 1948
No. 30

EXCHANGE OF NOTES

(December 23, 1948)

BETWEEN

CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA

CONSTITUTING

AN AGREEMENT FOR AN ADDITIONAL TEMPORARY
DIVERSION OF WATER IN THE NIAGARA AREA
FOR POWER

SUMMARY

	PAGE
I. Note, dated December 23, 1948, from the Ambassador of Canada to the United States of America, to the Acting Secretary of State of the United States of America	4
II. Note, dated December 23, 1948, from the Acting Secretary of State of the United States of America, to the Ambassador of Canada to the United States of America	6

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

CONSTITUANT

UN ACCORD

POUR LE DÉTOURNEMENT TEMPORAIRE D'UNE
QUANTITÉ D'EAU ADDITIONNELLE DANS
LA RÉGION DU NIAGARA POUR
DES FINS D'ÉNERGIE



L'Ambassadeur du Canada aux Etats-Unis
The Ambassador of Canada to the United States of America
to the Acting Secretary of State of the United States of America

AMBASSADE DU CANADA
EMBASSY OF CANADA

WASHINGTON, D.C., December 23, 1948

No. 613

SOMMAIRE

PAGE

- I. Note, en date du 23 décembre 1948, adressée par l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique, au Secrétaire d'État intérimaire des États-Unis d'Amérique 5
- II. Note, en date du 23 décembre 1948, adressée par le Secrétaire d'État intérimaire des États-Unis d'Amérique, à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique 7

H. H. WRONG

UNKNOWN

EXCHANGE OF NOTES (DECEMBER 23, 1948) BETWEEN CANADA
AND THE UNITED STATES OF AMERICA CONSTITUTING AN
AGREEMENT FOR AN ADDITIONAL TEMPORARY DIVERSION
OF WATER IN THE NIAGARA AREA FOR POWER PURPOSES

I

*The Ambassador of Canada to the United States of America
to the Acting Secretary of State of the United States of America*

EMBASSY OF CANADA

WASHINGTON, D.C., December 23, 1948

No. 613

SIR,

I have the honour to refer to the exchanges of notes of May 20, 1941 and of October 27 and November 27, 1941, regarding emergency diversions of water for power purposes from the Niagara River, and to conversations that recently have taken place between officials of the Governments of Canada and the United States of America regarding the critical power shortage in Southern Ontario.

In view of the urgent need for additional power in Ontario and of the fact that there are existing hydroelectric facilities on the Canadian side of the Niagara River to use additional water, the Government of Canada hopes that the Government of the United States of America will permit the following temporary diversions:

1. The temporary diversion, above the falls, for power purposes of 4,000 cubic feet per second, in terms of daily aggregate, as provided in the notes exchanged between the two Governments on May 3, 1944, through the hydroelectric plants located along the Canadian side of the Niagara River.

2. The temporary additional diversion of 2,500 cubic feet per second, in terms of daily aggregate, during the non-navigation season, through the Welland Ship Canal for use in the DeCew Falls power plant near St. Catharines.

These diversions of water for power purposes shall be subject to the following conditions:

1. They shall terminate not later than April 15, 1951.

2. They shall be reviewed periodically, as are the arrangements effected by the exchanges of notes referred to above.

3. They shall be used only through the existing hydroelectric facilities and shall not involve the construction of any new facilities.

Accept, Sir, the renewed assurance of my highest consideration.

H. H. WRONG

For the text of the Notes of May 20, 1941 see CTS. 1941/7. For the text of the Notes of October 27 and November 27, 1941, see CTS. 1941/15.

ÉCHANGE DE NOTES (23 DÉCEMBRE 1948) ENTRE LE CANADA ET
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, CONSTITUANT UN ACCORD
POUR LE DÉTOURNEMENT TEMPORAIRE D'UNE QUANTITÉ
D'EAU ADDITIONNELLE DANS LA RÉGION DU NIAGARA POUR
DES FINS D'ÉNERGIE

I

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique
au Secrétaire d'État intérimaire des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 23 décembre 1948.

N° 613

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT INTÉRIMAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes en date des 20 mai, 27 octobre et 27 novembre 1941, se rapportant aux détournements d'eau d'urgence du Niagara pour des fins d'énergie et aux conversations qui ont eu lieu récemment entre les hauts fonctionnaires des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique au sujet de l'insuffisance critique d'énergie électrique dans le sud de l'Ontario.

Vu le besoin urgent d'énergie supplémentaire dans l'Ontario et étant donné qu'il existe des installations hydroélectriques sur la rive canadienne du Niagara pour employer une quantité d'eau additionnelle, le Gouvernement du Canada souhaite que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique lui permette les détournements suivants:

1. Le détournement temporaire en amont des chutes, pour des fins d'énergie, vers les usines hydroélectriques situées le long de la rive canadienne du Niagara, de 4,000 pieds cubes à la seconde, moyenne quotidienne, ainsi qu'il est prévu dans les notes échangées entre les deux Gouvernements le 3 mai 1944.

2. Le détournement temporaire de 2,500 pieds cubes additionnels à la seconde, moyenne quotidienne, en dehors de la saison de navigation vers le canal maritime de Welland pour l'usage de l'usine électrique de DeCew Falls, près de St. Catharines.

Ces détournements d'eau pour fins d'énergie seront soumis aux conditions suivantes:

1. Ils cesseront au plus tard le 15 avril 1951.

2. Ils feront l'objet d'examen périodiques, comme le font les dispositions effectuées par l'échange de notes mentionnées ci-dessus.

3. Ils ne s'effectueront qu'à travers les installations hydroélectriques existant actuellement et n'entraîneront pas la construction de nouvelles installations.

Veillez agréer, monsieur le Secrétaire d'État intérimaire, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

H. H. WRONG.

Vous trouverez le texte des Notes du 20 mai 1941 au numéro 7 du *Recueil des Traités* 1941 et le texte des Notes des 27 octobre et 27 novembre 1941 au numéro 15 du *Recueil des Traités* 1941.

II

*The Acting Secretary of State of the United States of America
to the Ambassador of Canada to the United States of America*

DEPARTMENT OF STATE

WASHINGTON, D.C., December 23, 1948

EXCELLENCY,

I have the honor to inform you that the Government of the United States of America concurs in the proposals set forth in your note of December 23, 1948, and that it is willing to permit the temporary diversions of water under the conditions stated in your note and on the basis that the diversions will not create any vested interest in the use of such amounts of water.

The Government of the United States of America considers that your note and this reply thereto shall be regarded as an agreement between the Government of the United States of America and the Government of Canada concerning this matter. In view of the emergency power situation to which you refer in your note, the Government of the United States of America will consider the said agreement to be operative provisionally as of today's date, with the understanding that this agreement shall enter into force definitively when approved by the Senate of the United States of America and if rejected by that body the agreement shall thereupon terminate and the diversion of these waters provided therein shall be discontinued.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

ROBERT A. LOVETT.

H. H. WRONG

H. H. WRONG

II

*Le Secrétaire d'État intérimaire des États-Unis d'Amérique
à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique*

SECRETARIAT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 23 décembre 1948

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte les propositions énoncées dans votre note du 23 décembre 1948 et qu'il est disposé à permettre les détournements temporaires d'eau aux conditions énumérées dans votre note, en se basant sur le fait que les détournements ne créeront pas de droits acquis dans l'emploi de ces quantités d'eau.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique estime que votre note et cette réponse seront considérées comme étant un accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada à ce sujet. Étant donné la situation d'urgence mentionnée dans votre note au sujet de l'énergie électrique, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique considérera ledit accord comme entrant provisoirement en vigueur à partir d'aujourd'hui, avec l'entente qu'il entrera définitivement en vigueur lorsqu'il aura été approuvé par le Sénat des États-Unis d'Amérique et que si ce dernier le rejette, il prendra alors fin aussitôt et le détournement des eaux qui y est stipulé cessera.

Veillez agréer, monsieur l'Ambassadeur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

ROBERT A. LOVETT

DECLARATION D'ACCORD SUR
L'UNIFICATION DU FILETAGE

Signé à Washington (D.C.) le 18 novembre 1948

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01016114 2

13-200-115
50, 575
633818

Les services de la Commission des Affaires Indiennes et du Nord Canadien ont l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission sur le statut des Indiens d'Amérique du Nord.

SECRETARIAT FEDERAL

Ottawa, le 23 décembre 1948

EXCELLENCE

Monsieur l'AMBASSADEUR

En réponse à votre lettre en date du 23 décembre 1948, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission sur le statut des Indiens d'Amérique du Nord. Ce rapport est le fruit de l'étude approfondie que la Commission a faite pendant les deux dernières années de son mandat. Il est le résultat de nombreuses consultations avec les Indiens et les fonctionnaires de votre pays. Nous espérons que ce rapport sera utile à votre gouvernement et que les conclusions auxquelles nous sommes parvenus seront acceptées par votre pays. Nous sommes convaincus que les principes qui ont servi de base à nos recommandations sont justifiés et que leur adoption contribuera à améliorer le statut des Indiens d'Amérique du Nord.

ROBERT A. LOVELL

ROBERT A. LOVELL